

CD/PV.650
25 mai 1993

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIX CENT CINQUANTIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais de Nations, à Genève,
le mardi 25 mai 1993, à 10 heures.

Président : M. Hou Zhitong (Chine)

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je déclare ouverte la 650ème séance plénière de la Conférence du désarmement. Pour commencer, je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue, au nom de la Conférence et en mon nom propre, au Ministre des affaires étrangères de la Norvège, S. E. Johann Jørgen Holst, qui prend la parole devant la Conférence aujourd'hui. Le Ministre a pris ses fonctions tout récemment, le 2 avril 1993, et je suis sûr que les membres apprécient l'intérêt qu'il manifeste pour la Conférence en parlant ici au début de son mandat. Avant d'être nommé au poste qu'il occupe actuellement, S. E. Johann Jørgen Holst a été deux fois ministre de la défense et a été auparavant secrétaire d'Etat au Ministère de la défense, puis secrétaire d'Etat au Ministère des affaires étrangères. Il a été membre du Conseil consultatif du Gouvernement norvégien sur le contrôle des armements et le désarmement depuis 1969 jusqu'à la fin de ce gouvernement. Il a aussi une large expérience universitaire et a publié un certain nombre de travaux sur la sécurité et la politique étrangère. Je suis convaincu que nous écouterons tous avec un intérêt particulier la déclaration qu'il va faire aujourd'hui.

Je me réjouis de noter la présence parmi nous aujourd'hui du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Vladimir Petrovsky, auquel je souhaite cordialement la bienvenue à cette séance plénière.

Avant de passer à la liste des orateurs, permettez-moi de faire une déclaration d'ouverture à l'occasion de l'accession de la Chine à la présidence de la Conférence.

C'est pour moi un grand honneur que d'assurer la présidence de la Conférence du désarmement au nom de la Chine. Je promets à la Conférence que dans l'exercice de la présidence, ma délégation et moi-même ferons de notre mieux pour coopérer avec vous tous. Je compte également sur les connaissances, l'expérience et l'appui de tous mes collègues pour qu'ensemble nous puissions résoudre les grandes questions auxquelles est confrontée la Conférence.

Tout d'abord, permettez-moi, au nom de la Conférence et en mon nom personnel, d'exprimer notre gratitude à mon prédécesseur, l'ambassadeur Gerald Shannon, du Canada, dont la direction éclairée a permis à la Conférence du désarmement d'enregistrer de nouveaux progrès. Il a sans aucun doute enrichi ma propre expérience. Je tiens également à m'associer à mon prédécesseur pour souhaiter une chaleureuse bienvenue parmi nous au nouveau représentant de la Bulgarie, l'ambassadeur Dobrev.

D'autre part, je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de coopérer étroitement avec le Secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Vicente Berasategui, dont les compétences diplomatiques remarquables et les collaborateurs efficaces constituent indéniablement une garantie indispensable au déroulement harmonieux des travaux de la Conférence.

(Le Président)

Je suis heureux de vous informer qu'à l'occasion de mon accession à la présidence de la Conférence, je viens de recevoir un message adressé à la Conférence du désarmement par M. Qian Qichen, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères du Gouvernement chinois, message dont je vous donne à présent lecture :

"Alors que s'ouvre la seconde partie de la session annuelle de 1993 de la Conférence du désarmement et à l'occasion de l'accession de la Chine à la présidence de la Conférence, je tiens, au nom du Gouvernement chinois, à adresser nos chaleureuses félicitations et nos cordiales salutations à chacun des distingués représentants.

Le monde d'aujourd'hui traverse une phase historique de bouleversements. Avec la désintégration de la structure bipolaire et avec la fin de la guerre froide et de l'antagonisme des deux blocs militaires, le monde est en train de devenir multipolaire. Dans un tel contexte, la situation mondiale reste complexe et changeante, car diverses contradictions et divers litiges prennent de l'ampleur pour parfois dégénérer en conflits armés et en guerres régionales. Des menaces à la paix et la sécurité internationales existent encore. Le désarmement reste une priorité.

En tant qu'unique organe multilatéral de négociation, la Conférence a déployé d'inlassables efforts et contribué à promouvoir le désarmement et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Ces efforts ont notamment abouti à la conclusion de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Aujourd'hui, la Conférence est en présence de nouvelles possibilités et de nouveaux défis; elle incarne l'espoir suprême de la communauté internationale. Il est donc nécessaire de poursuivre sa consolidation et de résoudre les questions urgentes auxquelles elle est confrontée et en particulier la question de son élargissement, de manière à pouvoir exploiter le potentiel considérable qu'elle représente et lui permettre de jouer pleinement son rôle.

Le Gouvernement chinois mène sans relâche une politique extérieure indépendante et tournée vers la paix, dont les objectifs fondamentaux consistent à préserver la paix internationale et à promouvoir le développement économique. La Chine a toujours été opposée à la course aux armements et favorable à la réalisation rapide des objectifs de désarmement fixés par les résolutions et autres documents pertinents des Nations Unies. Elle a, de sa propre initiative, pris un ensemble de mesures importantes et a apporté sa contribution. Par exemple, concernant la prévention de la guerre nucléaire et la mise en place de garanties de sécurité, le Gouvernement chinois a joué un rôle précurseur en s'engageant unilatéralement, en tout temps et quelles que soient les circonstances, à ne pas être le premier à utiliser des armes nucléaires, et en garantissant de façon inconditionnelle qu'il n'utiliserait pas ni ne menacerait d'utiliser de telles armes contre un Etat non doté d'armes nucléaires et contre les zones dénucléarisées. Parallèlement, la Chine a proposé que soit conclue une convention internationale allant dans ce sens et qui, selon elle, pourrait grandement contribuer à préserver la paix et la sécurité internationales.

(Le Président)

Le Gouvernement chinois a une vision positive des objectifs de la Conférence et leur attache une grande importance; il a toujours pris part à ses travaux de manière active et constructive. La Chine continuera de travailler, avec les autres Etats membres de la Conférence du désarmement, pour renforcer encore le rôle de la Conférence et contribuer plus avant à préserver la paix internationale et à promouvoir le développement économique.

Puisse la Conférence du désarmement obtenir de nouveaux succès."

Comme l'ont déjà dit certains de mes prédécesseurs, le président de cette conférence doit prendre conscience du fait que son devoir lui impose l'obligation de s'acquitter de son mandat de manière impartiale et équilibrée. Toutefois, cette obligation n'empêche pas le président d'exprimer les points de vue de son propre gouvernement. Soyez certains que je me conformerai à cette pratique et que j'observerai rigoureusement le règlement intérieur de la Conférence.

J'ai le plaisir de souligner, non sans reconnaissance, que la direction éclairée de l'ambassadeur Amorim, du Brésil, et de M. Deyanov, de la Bulgarie, a permis à la Conférence du désarmement de faire des progrès considérables durant la première partie de la session et de poser ainsi de solides fondements pour l'ensemble de l'année. La Conférence est parvenue à un accord concernant l'ordre du jour de 1993 et est convenue de s'atteler immédiatement à la tâche sur quatre points, sans compromettre les futures décisions relatives au cadre de l'examen des autres points. Des comités spéciaux sur chacun des quatre points concernés ont été créés et le travail de fond a commencé peu après. La Conférence a par ailleurs adopté deux rapports : l'un était consacré au rapport du Secrétaire général de l'ONU intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", et l'autre à la révision en cours de l'ordre du jour, de la composition et des méthodes de travail de la Conférence.

Je note également avec satisfaction que la Conférence a nommé l'ambassadeur Ahmad Kamal, du Pakistan, l'ambassadeur Miguel Marin Bosch, du Mexique, et l'ambassadeur Paul O'Sullivan, de l'Australie, coordonnateurs spéciaux pour les questions de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, de son ordre du jour et de sa composition. Ces questions sont d'une grande importance. A ce jour, plus de 30 Etats ont fait une demande formelle d'admission à la Conférence du désarmement. Ceci montre toute l'importance et les attentes que la communauté internationale place dans la Conférence, mais aussi l'urgence de la question de son élargissement. L'ambassadeur Marin Bosch préside également les consultations consacrées à la question de la non-prolifération. Je suis convaincu que leur abondante expérience de la diplomatie et leur dévouement à la tâche permettront à nos éminents collègues d'apporter leur contribution au règlement harmonieux de ces questions.

L'interdiction des essais nucléaires, qui constitue l'un des points importants de l'ordre du jour de la Conférence, fait l'objet d'une grande attention de la part de nombreuses délégations. Comprenant pleinement que tous les Etats non dotés d'armes nucléaires exigent d'urgence une interdiction des

(Le Président)

essais nucléaires, la Chine ne se départit pas de son attitude très prudente de retenue concernant les essais nucléaires, et espère sincèrement que cette question pourra être résolue dans le cadre d'un désarmement nucléaire total. Nous sommes heureux de constater que, cette année, le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires a été créé au début de la session et qu'il s'est immédiatement mis au travail sous la présidence de l'ambassadeur Tanaka, du Japon. Comme par le passé, la Chine participera dans un esprit constructif aux travaux du Comité spécial et souhaite que ceux-ci progressent.

Les "arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes" représentent un autre point important à l'ordre du jour de la Conférence. Bien que la Conférence se penche sur cette question depuis de nombreuses années, elle n'a pour l'heure obtenu aucun résultat satisfaisant. Nous sommes persuadés que le Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité, présidé par l'ambassadeur Neagu, de la Roumanie, fera avancer ce travail. Tout en s'efforçant, non sans résultats, de contribuer à promouvoir le désarmement nucléaire et la préservation de la paix mondiale, les Etats non dotés d'armes nucléaires, à travers le monde, demandent aux Etats dotés d'armes nucléaires de leur fournir des garanties de sécurité. La Chine juge cette attitude des plus raisonnables, et nous apportons à ces Etats un soutien sans réserve, ainsi que des garanties unilatérales. Les positions de principe et l'attitude positive du Gouvernement chinois sur ce point ont été exprimées dans le message de M. Qian, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères de la Chine.

Cette année et pour la première fois, la Conférence du désarmement a créé un Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements, qui est présidé par S. E. l'ambassadeur Zahran de l'Egypte. Nous apprécions les efforts faits par le Président du Comité spécial et lui souhaitons de réussir. La Chine s'est associée au consensus sur la résolution pertinente de l'Assemblée générale des Nations Unies, et participe activement aux travaux du Comité spécial. Des mesures appropriées et praticables de transparence dans le domaine des armements seraient propices à l'instauration d'un climat de confiance internationale, à un relâchement des tensions et à l'instauration de niveaux raisonnables d'armements pour tous les Etats. Les mesures de transparence dans le domaine des armements devraient avoir pour objectif de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité de tous les pays, de toutes les régions et du monde entier. La Chine a présenté sa position sur ce point dans un document de travail. Nous souhaitons travailler avec d'autres délégations pour parvenir à des résultats acceptables par tous.

Le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace a déjà commencé ses travaux sous la direction de l'ambassadeur Hoffmann, de l'Allemagne. La Chine estime qu'il serait judicieux que le Comité spécial discute des mesures de confiance. D'autre part, il est important de réaliser pleinement les objectifs consistant à prévenir la course aux armements dans l'espace, à interdire toutes les sortes d'armes spatiales, à faire en sorte que des armes ne soient pas implantées dans l'espace, à interdire l'emploi de la force et le recours à des actes d'hostilité dans l'espace, etc. Nous espérons que des progrès pourront être réalisés dans tous

(Le Président)

ces domaines et qu'il sera possible de parvenir à un accord international acceptable par tous et qui, il va sans dire, recevrait l'approbation universelle.

Du fait de la nouvelle situation mondiale, la communauté internationale est confrontée à des tâches toujours plus urgentes dans le cadre du processus de désarmement et de la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. La Conférence du désarmement est, elle aussi, confrontée à de nouveaux problèmes et à de nouvelles possibilités. L'aboutissement des négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques montre une fois de plus tout le potentiel et toute la vitalité de la Conférence du désarmement. Poursuivons notre coopération, pour permettre à l'unique organe international multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement de jouer un rôle accru et plus efficace encore.

Merci à vous tous. Ceci conclut ma déclaration liminaire.

J'invite maintenant les orateurs inscrits pour cette séance plénière à prononcer leur déclaration. Figurent sur la liste, après le Ministre des affaires étrangères de la Norvège, les représentants de l'Indonésie, du Sénégal et du Canada.

Je donne la parole à M. Johann Jørgen Holst, ministre des affaires étrangères de la Norvège.

M. HOLST (Norvège) (traduit de l'anglais) : Qu'il me soit permis tout d'abord, M. l'ambassadeur Hou Zhitong, de vous féliciter à l'occasion de votre accession aux hautes fonctions de président de la Conférence du désarmement. En cette période où nous voyons se produire des changements politiques spectaculaires à l'échelle mondiale, il faudra certes du courage et de la sagesse pour guider la Conférence de façon à ce qu'elle continue de répondre aux aspirations de la communauté mondiale, et c'est pour moi un grand honneur et un privilège, Monsieur le Président et Messieurs les délégués, d'avoir la possibilité de prendre aujourd'hui la parole devant vous. Vous oeuvrez tous à l'une des tâches essentielles de notre époque. Mon pays appuie cette tâche et s'efforce de s'y associer étroitement.

Je pars du point de vue que la fin de la guerre froide ne supprime pas la nécessité de la maîtrise des armements et du désarmement sur le plan régional ou mondial. Au contraire, mon avis est que cette nécessité, ainsi que les possibilités dans ce domaine, vont en augmentant. J'estime également que le programme de maîtrise des armements devrait être modifié du fait que la disparition de la division en deux blocs principaux Est-Ouest entraîne une série de problèmes et de défis plus divers et plus complexes en matière de sécurité.

Il ne s'agit plus pour nous de stabiliser des relations de confrontation nucléaire et de supprimer, pour ainsi dire, toute incitation à une action précoce et toute tentation de profiter des avantages supposés d'une frappe en premier, ainsi que les sources d'accidents potentiels. L'objectif de la stabilité a pris un caractère plus complexe et plus varié du fait qu'il s'inscrit dans des contextes régionaux divers. D'autre part, la fin de

(M. Holst, Norvège)

la guerre froide renforcera des perspectives et accroîtra la nécessité de conclure des instruments et des règlements mondiaux. De plus en plus, les fonctions et les incidences régulatrices de l'ancien système de dissuasion mutuelle entre l'Est et l'Ouest devront être remplacées par des règles, normes et critères de portée générale.

Selon nous, les buts et objectifs fondamentaux de la maîtrise des armements et du désarmement resteront dans l'avenir les suivants : 1) réduire le risque de guerre; 2) réduire les destructions en cas de guerre; 3) faciliter la fin rapide de la guerre; 4) renforcer la sécurité internationale au moyen d'activités de coopération plutôt que par la compétition; et 5) tout simplement, faire des économies.

Pour compliquer les choses, la fin de la guerre froide a créé cinq grands problèmes supplémentaires : premièrement combattre et prévenir la pollution de l'environnement, en particulier la pollution nucléaire créée par les précédentes activités militaires et découlant directement du désarmement complet. A cet égard, il convient d'observer que l'application des accords de désarmement risque d'entraîner des dépenses considérables. Elle exigera également une assistance et une coopération internationales. Ces accords contribueront ainsi à stimuler la conception d'un idéal de sécurité commune. Deuxièmement, effacer les traces morales et physiques de l'ancienne confrontation. Troisièmement, empêcher les bouleversements sociaux qui pourraient menacer la stabilité démocratique du fait de la diminution considérable des installations militaires. Quatrièmement, favoriser les mécanismes et les procédures visant à prévenir la guerre, à gérer les crises, à assurer le maintien et le respect effectif de la paix, et cinquièmement, faciliter et promouvoir un changement pacifique grâce à l'établissement d'un esprit communautaire, afin de contenir et de restreindre la progression du nationalisme ethnique.

Il convient maintenant de redoubler d'efforts en vue d'appliquer un programme mondial de maîtrise des armements pour la période de l'après-guerre froide. Il nous faut établir et appliquer de nouvelles règles, normes et critères permettant d'accélérer la mise en place d'un système durable de sécurité internationale. Quels sont les engagements fondamentaux sur lesquels ce système devrait reposer ? Je pense qu'ils sont au nombre de cinq. Premièrement, le règlement pacifique des différends; deuxièmement, le respect de la règle de non-prolifération des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive; troisièmement l'adoption d'un système de limitation efficace visant à prévenir la prolifération des missiles balistiques; quatrièmement, l'établissement de systèmes équitables de coopération visant à gérer le transfert des technologies sensibles; et cinquièmement, l'établissement de directives concernant le transfert des armes classiques en vue de prévenir l'apparition de courses aux armements locales, l'instabilité et l'agression.

La Conférence du désarmement est le principal défenseur des aspirations et des intérêts de la communauté mondiale dans le domaine du désarmement. Pour évaluer les résultats obtenus et les orientations futures, il faut avoir en mémoire l'ordre de priorité initial concernant les négociations sur le désarmement mondial. Vous en souvenez-vous ? Il s'agissait des points suivants :

(M. Holst, Norvège)

- armes nucléaires,
- autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques,
- armes classiques,
- et réduction des forces armées.

Evidemment, ces priorités ont été établies dans le contexte de l'accumulation des armements, et notamment des armes nucléaires, pendant la guerre froide. Elles restent valables, mais la nature des problèmes et des solutions possibles n'est plus la même.

Si l'on passe en revue les réalisations obtenues dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements depuis 1978, on peut voir un motif d'encouragement dans l'évolution récente :

- La menace nucléaire s'est atténuée de façon spectaculaire. Lorsqu'ils seront appliqués, les accords START I et II réduiront radicalement le niveau des armes nucléaires stratégiques. Grâce à des réductions sélectives et à l'élimination des éléments déstabilisants ils créeront un système dans lequel le niveau des menaces sera sensiblement abaissé et dans lequel les armes nucléaires seraient des armes de dernier recours. Le Traité FNI a amené la destruction de toute une catégorie d'armes nucléaires. D'autres catégories d'armes nucléaires existant en Europe, telles que les missiles nucléaires à courte portée basés au sol, les munitions d'artillerie nucléaire, les systèmes de défense aérienne et de destruction nucléaire ont été retirés unilatéralement. Toutes les armes nucléaires ont été supprimées sur les navires, à l'exception des sous-marins à vocation stratégique, lors des opérations normales de temps de paix.

- La Convention sur les armes chimiques devrait entrer en vigueur à une date aussi rapprochée que possible. La Norvège se propose de mener à bien le processus de ratification avant les vacances d'été de notre Parlement. A mesure que nous nous rapprochons de l'entrée en vigueur de la Convention, les problèmes liés à son application apparaissent plus clairement. Nous sommes préoccupés de voir les difficultés politiques et économiques auxquelles doivent faire face les principaux Etats signataires à cet égard. Des efforts internationaux importants sont nécessaires pour appliquer les dispositions de cette convention. La Norvège est prête à jouer son rôle dans cet effort commun. En particulier, nous sommes disposés à contribuer en temps voulu à la destruction sûre des armes chimiques dans les zones avoisinant notre territoire. La Convention sur les armes chimiques, qui représente le couronnement des efforts de négociation, de l'habileté et de la persévérance de la Conférence du désarmement, doit assurer l'élimination de toute une catégorie d'armes de destruction massive.

- Dans le domaine des armements classiques, le Traité sur les FCE garantit une réduction des niveaux d'armements classiques dans la région de l'Europe et la stabilisation de la situation dans les précédentes zones avancées, grâce à la réduction sélective et au retrait des armes lourdes nécessaires pour

(M. Holst, Norvège)

les attaques par surprise. Outre les effets directs du Traité, la fin de la guerre froide et la transformation politique de l'Europe ont entraîné une réduction générale des dépenses militaires et des armements dans l'hémisphère nord.

- Un système global de mesures de confiance et de sécurité a été mis en place et fonctionne en Europe. Il contribue à la transparence, à la prévisibilité et à la gestion des crises. Le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe constitue un exemple qui, s'il est adopté comme il convient, pourrait également renforcer la sécurité et la coopération dans d'autres régions.

Ce sont là, selon moi, d'importants résultats. Néanmoins, comme je l'ai déjà souligné, l'application des accords demandera du temps, exigera une coopération étendue, posera de nouveaux problèmes et pourra créer de nouvelles sources de conflit et d'instabilité si elle n'est pas contrôlée et gérée avec soin.

Les deux Traités START doivent être appliqués vigoureusement et sans délai. La ratification et l'application de ces traités sont essentielles pour maintenir l'intégrité du processus START et du Traité sur la non-prolifération (TNP) en tant que pierres d'angle de la sécurité internationale. La Norvège demande à l'Ukraine de ratifier le Traité START I en veillant à ce que ses dispositions soient pleinement appliquées, et de ratifier et d'appliquer le Traité START II. Nous prions instamment l'Ukraine et le Kazakhstan d'adhérer sans délai et sans fixer de conditions préalables au Traité sur la non-prolifération en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires, conformément au Protocole de Lisbonne.

La fin de la guerre froide a ouvert la voie à un nouveau consensus international sur les principales questions de sécurité. La Conférence du désarmement aura un rôle vital à jouer dans cette noble et vaste entreprise en améliorant les résultats obtenus récemment et en élaborant un nouveau programme pour la période de l'après-guerre froide.

J'ai déjà indiqué quels seront, à mon avis, les problèmes clés à résoudre. Permettez-moi de reprendre quelques-unes des principales perspectives :

- Notre programme de sécurité pour l'avenir est plus complexe qu'il ne l'a jamais été. Il devient urgent d'adopter une approche globale. Le nouveau consensus général qui se fait jour renforce les chances de succès.
- La sécurité future dépend d'un ensemble de mesures et d'initiatives prises à l'échelon régional et mondial. La présente Conférence demeure le principal dépositaire de l'élément mondial de cette équation.
- La maîtrise des armements et le désarmement continueront à occuper une place importante dans notre recherche d'une sécurité accrue et d'une plus grande stabilité. Dans un monde interdépendant, il est

(M. Holst, Norvège)

impératif que les institutions mondiales jouent un rôle croissant. Un retour massif au multilatéralisme devrait être encouragé dans le domaine du désarmement comme ailleurs, afin de favoriser l'établissement d'un ordre mondial minimal et d'un système de contrôle rationnel.

Nous pensons que la participation active d'observateurs a été bénéfique pour la Conférence du désarmement et qu'un élargissement de sa composition ne diminuerait en rien son efficacité en tant qu'organe de négociation. Au contraire, l'apport de nouveaux membres marquerait le début d'un nouveau chapitre dans ses travaux au moment où elle s'efforce d'établir les bases d'un nouveau système de sécurité internationale équitable et stable. Un certain élargissement de sa composition renforcerait la légitimité et la crédibilité de cette nouvelle tâche.

A notre avis, il n'y a pas lieu de différer davantage l'adoption d'une telle mesure. En 1982, la Norvège a présenté sa candidature qui est appuyée par le Groupe des pays occidentaux depuis 1984. Je suis en mesure de confirmer que la Norvège maintient sa candidature et est prête à apporter à la Conférence les ressources qu'exige la qualité de membre à part entière.

Depuis 1981, la Norvège siège à la Conférence du désarmement en qualité d'observateur et a participé à tous ses organes subsidiaires. Les orateurs norvégiens ont régulièrement contribué au débat général, soulignant ainsi l'importance politique que nous attachons aux travaux de cette conférence. Nous nous sommes également efforcés d'y contribuer par d'autres moyens, tels que l'élaboration de documents de travail.

En ce qui concerne la participation de la Norvège aux négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques, le Ministère norvégien des affaires étrangères a entrepris en 1981 un programme de recherche sur la vérification des allégations d'emploi d'armes chimiques. A la suite de ce programme, des documents de travail ont été présentés à la Conférence du désarmement sur une base annuelle.

La Norvège a accueilli un certain nombre de séminaires et de conférences internationaux sur des questions de désarmement, y compris un colloque sur la Convention sur les armes chimiques qui s'est tenu à Oslo en mai 1987 à l'intention des représentants des délégations à la Conférence. Un séminaire international sur la non-prolifération des armes chimiques et biologiques se tiendra à Oslo en décembre 1993.

Dans le domaine de la vérification sismologique, la Norvège a consacré pendant des années des montants considérables à la recherche sismologique concernant une interdiction complète des essais nucléaires. Le fonctionnement de la station sismologique complexe NORSAR et les activités de recherche qui y sont liées forment une partie essentielle de ces efforts. La Norvège a présenté plusieurs documents de travail dans lesquels elle expose les principaux résultats de ce programme.

(M. Holst, Norvège)

Les installations de la NORSAR nous ont permis d'acquérir une compétence particulière dans le domaine de la vérification sismologique d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Les recherches effectuées dans ces installations ont été centrées sur l'élaboration de techniques de détection, de localisation et d'identification d'événements sismiques de faible puissance, à l'aide de dispositifs à haute fréquence d'une grande sensibilité. Le rôle important que jouent ces dispositifs dans un réseau mondial a été mis en évidence. Le Groupe d'experts scientifiques s'accorde à estimer qu'ils devraient constituer l'essentiel d'un système futur de surveillance.

Nous observons avec satisfaction que le Groupe d'experts scientifiques se dispose à procéder dans deux ans à des essais mondiaux d'un système révisé de surveillance d'un traité d'interdiction complète des essais (Troisième essai technique à grande échelle (GSETT 3)). Grâce aux installations de la NORSAR, la Norvège est prête à prendre une part active à ces travaux. Nous commémorerons cet été le vingt-cinquième anniversaire de l'accord signé entre les Etats-Unis d'Amérique et la Norvège pour créer la NORSAR. Le Gouvernement norvégien peut être fier à juste titre des travaux importants accomplis par cette station pendant ce quart de siècle.

Pour la Norvège, une interdiction complète des essais nucléaires reste un objectif de la plus haute priorité. Elle se félicite vivement des moratoires unilatéraux sur les essais actuellement observés par une majorité des Etats dotés d'armes nucléaires. Il y a là une possibilité historique qu'il ne faut pas laisser passer. La déclaration faite à Vancouver par les présidents Clinton et Eltsine selon laquelle ils conviennent d'entreprendre sans délai des négociations sur une interdiction multilatérale complète des essais nucléaires constitue un fait des plus encourageants. Nous appuyons également la proposition française tendant à ce que les cinq Etats dotés d'armes nucléaires procèdent à des consultations sur la question de l'interdiction des essais nucléaires.

C'est à ces Etats qu'il incombe au premier chef d'oeuvrer à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Les négociations devraient s'engager sous peu et se poursuivre parallèlement aux préparatifs de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP). Cette procédure parallèle faciliterait grandement les travaux préparatoires et contribuerait au succès de la Conférence de 1995. En effet, et c'est là pour moi un réel sujet de préoccupation, l'absence de négociations parallèles menées sans délai et de bonne foi en vue de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires pourrait mettre sérieusement en péril l'ensemble de la Conférence d'examen du TNP.

Permettez-moi d'énumérer très rapidement les raisons pour lesquelles nous attachons une telle importance, tant d'un point de vue symbolique que sur le fond, à la conclusion rapide d'un traité d'interdiction complète des essais :

1. Ce traité signifie la fin de la course aux armements nucléaires, qui a marqué et déformé les relations internationales pendant la période de la guerre froide. S'il est évidemment impossible de faire en sorte que les armes nucléaires n'existent pas, on peut les réduire, les démanteler et les détruire, et empêcher leur perfectionnement.

(M. Holst, Norvège)

2. Il prévoit une réduction importante du rôle des armes nucléaires dans les stratégies de sécurité internationales et nationales, ce qui diminue les risques de prolifération.

3. Il offre les conditions rationnelles nécessaires pour permettre aux Etats dotés d'armes nucléaires de s'engager ensemble à appliquer un régime de non-prolifération viable et équitable.

4. Il constitue une base concrète d'activités de coopération entre les Etats dotés d'armes nucléaires et permet ainsi d'approfondir et d'élargir le consensus qui se dessine entre les grandes puissances.

5. Enfin, il fournit des garanties supplémentaires contre la pollution nucléaire de l'environnement. Il existe de nombreux cas d'émissions de déchets radioactifs à la suite d'essais souterrains.

Mon pays est particulièrement inquiet à cet égard, étant donné que le seul périmètre d'essais nucléaires russe qui reste est situé dans l'archipel de la Nouvelle-Zemble, au voisinage immédiat du territoire norvégien, dans une zone océanique où l'environnement est vulnérable et qui a une importance considérable pour la pêche.

La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires est possible. Le problème de la vérification peut être résolu. Un système de vérification de ce traité reposerait probablement sur un réseau de stations sismologiques sensibles exerçant une surveillance mondiale. Un tel système devrait recourir aux techniques les plus modernes et utiliser également des stations de haute qualité comportant des dispositifs sismiques complexes. On pourrait également envisager une inspection par mise en demeure sur place, l'utilisation d'images transmises par satellite, l'évaluation des nucléides radioactifs en suspension dans l'air et d'autres mesures de vérification supplémentaires. Les difficultés de vérification ne constituent plus des obstacles légitimes.

De nombreuses raisons ont été invoquées au fil des années pour poursuivre les essais nucléaires. Actuellement, le principal argument avancé contre la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires est la prétendue nécessité d'assurer la confiance dans les stocks nucléaires et d'améliorer la sûreté et la sécurité de ces armes. La réduction du nombre des ogives contribue à renforcer la sécurité et le contrôle d'ensemble. Les armes anciennes devraient être détruites en premier, afin de laisser en stock les ogives les plus sûres et les plus fiables. Le fait qu'il n'est plus nécessaire de disposer d'une prompte capacité de riposte permet de stocker les armes nucléaires dans des conditions maximales de sécurité. Ces armes pourraient être rééquipées de dispositifs d'autorisation d'armement. En cas de problèmes ou conformément aux calendriers convenus, les ogives pourraient être à nouveau fabriquées selon les spécifications initiales. La plupart des experts s'accordent maintenant à estimer que les problèmes pertinents peuvent être résolus à l'aide de programmes d'inspection des stocks et d'essais non nucléaires.

(M. Holst, Norvège)

Dans le passé, on invoquait principalement, pour procéder à des essais nucléaires, la besoin de mettre au point de nouvelles armes nucléaires plus perfectionnées. Cet argument n'est plus valable. La mise au point de nouvelles ogives était souvent justifiée par la nécessité apparente de renforcer la dissuasion et d'empêcher l'adversaire d'acquérir un avantage unilatéral dans la course aux armements nucléaires. Dans la période de l'après-guerre froide, les politiques et les conceptions ne s'inspirent plus ou ne devraient plus s'inspirer de telles considérations.

Le résultat de la prochaine conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui aura lieu en 1995, aura une importance capitale. Je constate avec satisfaction que les travaux préparatoires entrepris à New York au début de ce mois ont pris un bon départ. La Norvège continuera d'oeuvrer en faveur d'une adhésion universelle au Traité et de l'application pleine et entière de ses dispositions. Ce traité devrait être encore renforcé et rester en vigueur sans limitation de temps. Il représente une condition nécessaire, mais non suffisante, pour empêcher la prolifération. Il doit être au centre d'un vaste régime de coopération entre les Etats dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne le sont pas en vue d'éviter la prolifération nucléaire, de renforcer les efforts et les incitations dans le sens de la non-prolifération et d'établir un système fiable et efficace de sanctions et de récompenses.

La Norvège regrette profondément l'intention annoncée par la Corée du Nord de se retirer du Traité sur la non-prolifération. Une telle démarche constitue une menace pour la stabilité tant régionale qu'internationale. Sur le plan bilatéral et dans le cadre des Nations Unies, nous avons demandé instamment au gouvernement de ce pays de revenir sur sa décision. C'est pour cette raison que nous nous félicitons de la résolution 825 du Conseil de sécurité des Nations Unies concernant l'intention de la Corée du Nord de se retirer du TNP. Cette résolution démontre que la communauté internationale n'épargnera aucun effort pour convaincre la Corée du Nord de réaffirmer son attachement au Traité et de s'acquitter pleinement des obligations qu'elle a contractées avec l'AIEA en matière de garanties. Il est impératif de respecter les traités et d'y adhérer.

Pour conclure, je voudrais revenir sur la question des essais nucléaires. La poursuite de ces essais concentre l'attention sur les risques de rayonnement. En Europe du Nord, et dans mon pays en particulier, l'opinion publique s'inquiète de plus en plus des dangers de rayonnements qui peuvent résulter de la présence de déchets nucléaires dans les eaux voisines ou sur terre, d'accidents nucléaires ou de fuites accidentelles à la suite d'essais nucléaires. Il faut aussi tenir compte du risque que les essais nucléaires déstabilisent les déchets nucléaires déversés dans les zones avoisinant le périmètre d'essai.

Nous vivons une époque de possibilités et de dangers. Saisissons la possibilité de combattre et de réduire les dangers créés par les armes. La Conférence du désarmement nous donne les moyens de prendre les mesures nécessaires.

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Norvège de son importante déclaration et des aimables remarques qu'il m'a adressées.

J'invite maintenant l'ambassadeur Brotodiningrat, représentant de l'Indonésie, à faire une déclaration.

M. BRODODININGRAT (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter au nom de la délégation indonésienne de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Etant donné vos qualités humaines, je suis tout à fait certain que la Conférence progressera encore, au cours de la deuxième partie de sa session, dans ses travaux sur les questions auxquelles elle a décidé de se consacrer au début de la présente session, à savoir, l'interdiction des essais nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les garanties négatives de sécurité et la transparence dans le domaine des armements. En outre, je tiens à remercier sincèrement M. Amorim, ambassadeur du Brésil, M. Deyanov, de la Bulgarie, et M. Shannon, ambassadeur du Canada, d'avoir su présider successivement les séances précédentes de notre organe avec tant d'efficacité et d'une manière si exemplaire. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour rendre hommage, à mon tour, au Ministre norvégien des affaires étrangères, M. Johan Jorgen Holst : sa déclaration sera sans aucun doute une grande source d'inspiration pour la Conférence lors des débats en cours et futurs. Enfin, je tiens également à saisir cette occasion pour accueillir notre nouveau collègue, l'ambassadeur de Bulgarie, M. Dobrev.

Je me contenterai aujourd'hui d'examiner quelques points à la lumière des faits intervenus récemment, en particulier ceux qui ont trait au renforcement et à la prolongation du régime de non-prolifération des armes nucléaires. A cet égard, je tiens à dire que l'Indonésie, qui est partie au Traité sur la non-prolifération, continuera à suivre la lettre et l'esprit de cet instrument comme elle l'a toujours fait et reste prête à conjuguer ses efforts à ceux d'autres Etats pour promouvoir la pleine application du Traité. Dans cette optique, la délégation indonésienne souscrit pleinement à l'affirmation faite par plusieurs collègues au cours des dernières séances plénières de la Conférence du désarmement et selon laquelle le Traité sur la non-prolifération - avec ses 157 Etats parties - est à ce jour celui des instruments de limitation des armements qui est le plus largement appuyé. Le fait que ses dispositions ont été mises en oeuvre en dépit d'une situation défavorable, alors que nous vivions quelques-uns des pires moments de l'histoire récente du monde et que la guerre nucléaire paraissait souvent pouvoir éclater à tout moment, atteste aussi, à mon sens, le succès remarquable qu'a été cet instrument.

Nous ne voulons pas déprécier cet acquis, mais nous manquons singulièrement de franchise en omettant de noter que plusieurs Etats parties au Traité négligent depuis trop longtemps de s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées en vertu de cet instrument et continuent ainsi de susciter de réelles inquiétudes chez ceux - la majorité - qui préconisent l'application pleine et non discriminatoire du Traité depuis qu'il est entré en vigueur. Les engagements restés lettre morte, notamment ceux qui sont énoncés à l'article VI et aux neuvième et onzième alinéas du préambule,

(M. Brotodiningrat, Indonésie)

relatifs à la cessation de la course aux armements nucléaires, au désarmement nucléaire et à l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais, de même que l'application peu satisfaisante des dispositions de l'article IV concernant la promotion des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, sont devenus la pomme de discorde divisant les Etats parties au Traité qui sont dotés d'armes nucléaires et ceux d'entre eux qui en sont dépourvus - l'autorité de l'instrument s'en trouve entamée.

L'Indonésie a respecté pleinement et fidèlement toutes les obligations qui lui incombaient en sa qualité d'Etat non doté d'armes nucléaires partie au Traité et s'est opposée systématiquement à tout acte susceptible de contribuer à la prolifération des armes nucléaires. Dès lors que nous nous soumettons à l'autorité internationale compétente, nous nous attendons à ce que les autres Etats parties nous imiteront. Cependant, le tout dernier fait intervenu à cet égard nous a aussi servi de leçon en nous montrant que l'application imparfaite et incohérente des dispositions de l'instrument a fait d'une question relative au respect pourtant bien défini un problème excessivement complexe. Nous pourrions dégager de notre expérience nationale et sous-régionale un autre enseignement important : l'idée de créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, que nous avons avancée dans la perspective de l'article VII du Traité, n'en prend que plus d'importance.

Avec les changements fondamentaux qui sont intervenus sur la scène politique internationale et qui ont eu pour point culminant la fin brutale de la rivalité entre superpuissances et de la politique des blocs, le monde paraît aujourd'hui totalement différent de ce qu'il était il y a une vingtaine d'années, en 1970, lorsque le Traité sur la non-prolifération est entré en vigueur. Nous devons assimiler les réalités nouvelles et les enjeux nouveaux résultant de ces réarrangements politiques et en profiter encore pour surmonter dans les plus brefs délais les carences constatées dans l'application du Traité et renforcer ainsi l'autorité d'un instrument qui doit être ce que nous souhaitons tous : un régime de non-prolifération fiable. Tout bien considéré, nous estimons à cet égard que l'autorité du Traité se mesure principalement au respect de ses dispositions : les Etats parties ont-ils tous suivi pleinement la lettre et l'esprit des dispositions des articles premier, II, IV, VI et VII, sur lesquelles reposent la prévention de la dissémination des armes nucléaires, la promotion des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire ?

Nous constatons avec une réelle satisfaction que, par l'exécution des obligations énoncées aux articles premier et II du Traité, les Etats parties ont pu jusqu'ici restreindre entre eux la prolifération des armes nucléaires et limiter officiellement à cinq seulement le nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires. A cet égard, nous jugeons très encourageante la décision prise récemment par la France et la Chine d'adhérer au Traité sur la non-prolifération. Maintenant que le Traité réunit les cinq Etats dotés d'armes nucléaires et déclarés comme tels, la délégation indonésienne a le sincère espoir qu'il sera possible de mettre pleinement en oeuvre les dispositions des articles premier et II et, partant, d'empêcher effectivement la prolifération horizontale des armes nucléaires.

(M. Brotodiningrat, Indonésie)

En revanche, plusieurs éléments d'information qui nous ont été communiqués au sujet d'Etats dotés d'armes nucléaires ne laissent pas de nous inquiéter : au lieu de s'attacher à faciliter pleinement l'échange d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ainsi que la coopération entre Etats parties, les pays visés auraient aidé très activement des Etats qui ne sont pas parties au Traité à développer un programme nucléaire qui pourrait mettre ces derniers à même de se doter d'armes nucléaires. Il ne fait aucun doute que les premiers manquent ainsi aux engagements qu'ils ont souscrits en vertu des articles premier et IV du Traité sur la non-prolifération. Qui plus est, nous notons avec une vive inquiétude que les mesures prises à l'encontre de violateurs réels et potentiels restent contradictoires. Cette attitude inéquitable est critiquée depuis longtemps et a soulevé le ressentiment des Etats parties non dotés d'armes nucléaires qui s'acquittent pleinement des obligations contractées en vertu du Traité. Il est grand temps que nous redressions ces injustices.

La délégation indonésienne s'est maintes fois déclarée satisfaite de voir les Etats dotés d'armes nucléaires les plus puissants, à savoir, les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, négocier sérieusement une réduction de leurs arsenaux nucléaires et conclure en définitive des accords aussi importants que le Traité START I et, tout dernièrement encore, le Traité START II. Nous sommes certains que la conclusion de ces deux instruments contribuera sans aucun doute au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans l'après-guerre froide, mais nous avons aussi le sincère espoir qu'ils seront appliqués dans l'esprit des dispositions de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Nous tenons à souligner cela, car, même une fois achevée la seconde phase d'application du Traité START II, en l'an 2003, les deux parties posséderont encore, selon nos estimations, des arsenaux nucléaires plus importants et plus perfectionnés qu'ils ne l'étaient en 1970, lorsque le Traité sur la non-prolifération est entré en vigueur.

Enfin, étant donné que les objectifs fondamentaux du Traité sur la non-prolifération n'ont pas encore été atteints, nous estimons qu'il faut impérativement nous préparer à la conférence d'examen du Traité de 1995 en déployant dès maintenant des efforts vigoureux en vue de faire mieux appliquer l'instrument, partant, d'en assurer l'efficacité et donc l'avenir du Traité au-delà de 1995. Dans ce contexte, les Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité, dont l'Indonésie, ont exhorté à maintes occasions tous les Etats dotés d'armes nucléaires à respecter de bonne foi les engagements qu'ils ont pris en vertu de l'instrument et à parvenir entre autres au désarmement nucléaire dès que possible. La délégation indonésienne suggère que les Etats dotés d'armes nucléaires commencent par reconduire indéfiniment le moratoire temporaire sur les essais nucléaires auquel la majorité d'entre eux se sont tenus jusqu'ici. Il faut espérer qu'avant la conférence d'examen du Traité de 1995, déjà, la communauté internationale sera à même d'élaborer progressivement, à partir de ce moratoire, un accord juridiquement contraignant sous la forme d'un traité d'interdiction complète des essais. A notre sens, la mise en place d'une telle interdiction avant la conférence de 1995 aidera à assurer l'avenir du Traité sur la non-prolifération au-delà de cette date.

(M. Brotodiningrat, Indonésie)

Avant de conclure, je voudrais faire quelques observations sur la prochaine conférence d'examen de 1995. Certes, le paragraphe 2 de l'article X du Traité sur la non-prolifération stipule simplement que cette conférence sera convoquée en vue de décider si le Traité demeurera en vigueur pour une durée indéfinie, ou sera prorogé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée, mais j'avancerai, en me reposant sur le paragraphe 3 de l'article VIII, qu'avant de prendre une décision sur la prorogation de cet instrument nous ferions mieux de saisir l'occasion de la conférence pour nous pencher sérieusement sur la question de savoir dans quelle mesure les objectifs fondamentaux du Traité - à savoir, la prévention de la dissémination des armes nucléaires, la promotion des applications pacifiques de l'énergie nucléaire, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire - ont été effectivement atteints. C'est seulement à partir des résultats d'un tel examen d'ensemble que nous pourrions déterminer clairement laquelle des deux solutions se justifie, de la prolongation du Traité pour une durée indéfinie ou de sa prorogation pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée.

En conclusion, la délégation indonésienne, sans inviter le moins du monde la Conférence du désarmement à refaire ce qui se fait déjà par ailleurs, souhaite souligner l'importance de l'accord intervenu au début de la présente session de l'instance quant à l'idée de tenir, sous l'égide de cette dernière, des consultations officieuses sur les questions relatives à la non-prolifération dans l'espoir de faciliter les travaux menés plus officiellement dans le cadre des préparatifs de la conférence d'examen du Traité de 1995.

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je remercie le représentant de l'Indonésie de sa déclaration et de ses aimables paroles à l'endroit de la présidence.

J'invite maintenant l'ambassadeur Sene, représentant du Sénégal, à faire une déclaration.

M. SENE (Sénégal) : Monsieur le Président, en ce jour symbolique du trentième anniversaire de l'OUA, laissez-moi tout d'abord vous dire combien nous sommes heureux de voir la délégation de la Chine, un pays qui pèse d'un grand poids dans les affaires du monde, accéder à la présidence de la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, ma délégation vous adresse ses chaleureuses félicitations pour votre élection à cette haute responsabilité et tient à vous assurer de son total soutien dans la recherche de solutions aux problèmes pressants du désarmement. Je suis persuadé que dans cette période cruciale de transition que traverse la Conférence, votre compétence et votre expérience constitueront, à n'en pas douter, un apport précieux dans l'accomplissement de votre mandat.

Je voudrais également exprimer ma gratitude à votre prédécesseur l'Ambassadeur du Canada, M. Gérald Shannon, dont la direction éclairante a beaucoup facilité le déroulement de nos travaux.

(M. Sene, Sénégal)

Qu'il me soit permis aussi d'adresser mes compliments chaleureux au Secrétaire général de la Conférence, l'ambassadeur Berasategui, qui est comme la mémoire et l'esprit de notre instance.

Je voudrais aussi rendre un hommage au Ministre des affaires étrangères de Norvège, M. Johan Jorgen Holst, pour l'éminente contribution de son pays aux efforts de désarmement et dont la brillante intervention qu'il vient de faire illustre avec éloquence cette option louable de la Norvège. Je remercie aussi mon ami l'ambassadeur Soemadi Brotodiningrat, de l'Indonésie, de l'analyse à tous égards remarquable qu'il vient de faire sur une meilleure application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

A dire vrai, la période de l'après-guerre froide a connu des avancées significatives dans les domaines du désarmement et du contrôle des armements.

De ce point de vue, il convient de souligner que de nombreux accords bilatéraux, régionaux et internationaux ont été conclus et des mesures ont été prises dans le sens du renforcement de la sécurité internationale.

Dans cet ordre d'idées, il suffit de mentionner le couronnement sans précédent des efforts déployés par la communauté internationale en vue de négocier la Convention sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques, qui a été signée à Paris par près de 140 Etats en janvier 1993.

Auparavant, mon pays avait suivi avec intérêt les progrès qui ont été enregistrés ces dernières années dans le domaine de la réduction des armes nucléaires entre les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie.

Il est vrai, les accords de désarmement demandent toujours des délais assez longs de mise en application en raison de leur complexité et aussi des besoins en ressources financières ou technologiques que cette mise en application exige.

Ainsi le traité START II prévoit son application complète pour l'an 2003, tandis que la Convention sur les armes chimiques prévoit un délai de 10 ans pour la destruction des arsenaux existants tout en ayant des dispositions, fort heureusement, qui préviennent la prolifération au cours de la période de transition vers un monde exempt d'armes chimiques.

Mais que dire de la Terre, des hommes, des femmes, des enfants qui habitent la planète et qui ne peuvent plus supporter le fardeau de la production puis de la destruction d'armes nucléaires, bactériologiques ou chimiques dont les procédés nécessitent des investissements considérables si on doit les éliminer sans porter atteinte à l'environnement.

Et puis, s'agissant des armes nucléaires, il serait plus rassurant d'échanger les données sur les quantités de matières fissiles libérées lors de la destruction d'armements opérée dans le cadre de la réduction des arsenaux nucléaires ainsi que sur leurs lieux de stockage.

(M. Sene, Sénégal)

Evidemment, tout en demeurant réaliste et pragmatique, il faut souligner qu'à la limite, l'accent doit être mis sur la nécessité de négociations relatives à une convention sur l'interdiction de toute fabrication d'armes nucléaires et sur la destruction des stocks existants de telles armes comme cela est prévu pour les armes chimiques.

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je vais revenir sur un événement qui a été évoqué par le distingué Ambassadeur du Mexique, M. Miguel Marin Bosh, pour rappeler que lors de la quarante-sixième Assemblée mondiale de la santé, l'on a beaucoup discuté et longuement des effets d'une guerre nucléaire sur la santé et l'environnement. Il s'agissait de savoir si l'utilisation d'une telle arme par un Etat n'était pas une violation du droit international, y compris la Constitution de l'OMS.

La résolution qui a été adoptée prévoit la requête d'un avis consultatif à la Cour internationale de Justice (CIJ) sur cette question. Le problème est certes important même en période d'après guerre froide, et tout le monde est d'accord sur les conclusions des experts scientifiques qui ont présenté un rapport sans appel à l'OMS sur les effets d'une guerre nucléaire sur la santé de l'homme, sur l'air, l'eau, le sol, bref tout le tissu économique et de production, sans parler des conséquences d'un "hiver nucléaire".

Certes, un avis consultatif, même s'il n'a pas de valeur contraignante, a toujours une résonance morale et politique.

Toutefois, la question fondamentale, à notre avis, c'est de savoir comment prévenir une guerre nucléaire ou comment en venir à un désarmement général comme c'est le cas pour les armes chimiques. C'est dans cette direction que nous devons plutôt travailler, mais ces questions doivent être discutées à la Conférence du désarmement et non à l'OMS.

Il nous faut donc garder à l'esprit cette nécessité du consensus et cette sagesse lors de la prochaine assemblée de l'OMS, pour éviter la confrontation, la suite de scrutin secret, qui nous a pris beaucoup de temps; et cela nous éviterait également des malentendus.

Par contre, on aurait pu parler à l'OMS des menaces de plus en plus persistantes d'incidents même "mineurs" de certaines centrales nucléaires produisant de l'énergie dont l'entretien est aléatoire, avec les risques accidentels de libération de substances radioactives qui peuvent en découler comme ce fut le cas à Tchernobyl.

En tout cas, les alertes sont devenues fréquentes et il faut prendre garde. La semaine dernière, il y a eu une alerte. L'on n'a pas parlé non plus à l'OMS des difficultés de destruction des armes nucléaires dans le cadre des accords de désarmement et de la nécessité de préserver l'environnement.

Bref, en attendant, revenons au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui, comme mon collègue l'a rappelé tout à l'heure, est un instrument indispensable à la paix et à la sécurité internationales ainsi qu'au bien-être économique et social des peuples, parce qu'il fait

(M. Sene, Sénégal)

efficacement obstacle à la dissémination des armes nucléaires et trace un cadre pour le désarmement général.

En outre, le TNP dispose d'un mécanisme de vérification grâce au système de garanties de l'AIEA, tout en permettant les échanges commerciaux et la coopération internationale visant les applications pacifiques de l'énergie nucléaire.

Force est de constater que depuis la quatrième Conférence d'examen qui s'est tenue en 1990, le TNP compte 16 adhérents de plus et l'on y trouve désormais tous les Etats dotés d'armes nucléaires, du moins selon la définition même du Traité.

Au total, 156 pays sont parties au TNP et il reste plus de 30 Etats qui n'ont pas adhéré même si certains d'entre eux déploient des activités dans le domaine nucléaire.

En tout cas, l'Afrique du Sud, que l'on soupçonnait d'avoir la capacité nucléaire, a reconnu le fait et a adhéré au TNP. Nous espérons qu'elle soumettra toutes ses installations nucléaires au contrôle de l'AIEA.

A tout le moins, c'est là un fait positif qui crée les conditions favorables à l'instauration en Afrique d'une zone exempte d'armes nucléaires. J'en appelle aux pays dotés d'armes nucléaires pour qu'ils appuient les Africains dans cette voie.

Pour autant, peut-on croire, à la lumière de certaines lacunes et insuffisances, que l'AIEA dispose de toutes les capacités humaines, financières et techniques pour assumer son rôle capital dans le domaine du contrôle des installations nucléaires ?

En d'autres termes, l'AIEA a-t-elle tous les moyens de s'acquitter de ses responsabilités juridiques internationales en ce qui concerne l'application des garanties à une époque où l'on assiste à d'importantes découvertes en matière de traitement du cycle du combustible nucléaire ? La réponse est dans la question. Plus précisément, nous croyons qu'un régime de vérification efficace et fonctionnel est un élément primordial pour le TNP.

Donc tout progrès réalisé dans le domaine de l'expertise et de la compétence de la vérification servira sans compter les efforts internationaux en matière de non-prolifération.

Somme toute, l'on ne saurait mieux servir la crédibilité et l'autorité mondiales du TNP qu'en renforçant les instruments de vérification conférés à l'AIEA et qu'en exécutant comme il se doit les dispositions de l'article VI du Traité.

Au demeurant, le TNP profiterait d'avancées réelles s'il y avait une ouverture sur l'interdiction complète des essais nucléaires et l'octroi de garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires ainsi que l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires.

(M. Sene, Sénégal)

A l'évidence, la nécessité d'en venir à l'interdiction complète des essais nucléaires est devenue une question cruciale liée au TNP et au désarmement nucléaire en général.

Ma délégation estime que c'est en raison de tous ces facteurs que nous devons préparer la prochaine Conférence d'examen du TNP en 1995 avec la certitude que le Traité, à tous égards indispensable, doit rester en vigueur pour une durée indéterminée.

Dès lors, les Etats dotés d'armes nucléaires qui ont déclaré un moratoire sur les essais et ceux qui ne l'ont pas encore fait devraient saisir l'occasion pour engager des négociations vers un traité d'interdiction complète des essais qui soit vérifiable.

Notre but est de mettre en place un système de contrôle de la prolifération non seulement des armes de destruction massive : nucléaires, chimiques et biologiques, mais aussi des vecteurs et missiles de longue portée et des technologies à double capacité.

En tout état de cause, les mesures de contrôle doivent être équilibrées et équitables et, pour être efficaces, ne pas faire obstacle à l'utilisation de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques.

Bien sûr, le Sénégal, qui accorde la priorité à la question des armes de destruction massive, donne aussi tout autant d'importance à la maîtrise des armes classiques.

Du reste, les événements douloureux qui se déroulent dans plusieurs parties du monde, et notamment en Afrique, montrent, on ne peut plus clairement, les conséquences d'une accumulation incontrôlée et excessive d'armes classiques sur l'aggravation de nombreux conflits locaux et régionaux.

C'est la raison pour laquelle dans son rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (document A/C.1/47/7), le Secrétaire général de l'ONU souligne que la transparence peut contribuer à renforcer la confiance entre les Etats et à éliminer les risques de suspicion ou de malentendus, de tension ou de menace de guerre.

A cet égard, le registre des armes classiques établi par l'ONU conformément à la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale devrait contribuer à créer les conditions de transparence et de confiance, de responsabilité et de stabilité en vue de renforcer la paix et la sécurité régionales et internationales.

A l'analyse, ce registre devrait instituer un code de conduite international portant sur un contrôle des transferts d'armes ainsi que des activités des fournisseurs et des marchands d'armes selon des normes et des règles universellement applicables.

Il s'agit aussi de mettre un terme aux effets néfastes du commerce illicite des armes lié au cercle vicieux du terrorisme, du trafic de drogue et

(M. Sene, Sénégal)

de la contrebande que mènent des groupes irréguliers qui déstabilisent les sociétés contemporaines.

Il faut espérer qu'après quatre décennies de course aux armements, l'on s'achemine vers une démilitarisation de l'économie, vers la conversion des complexes militaro-industriels à des fins civiles.

Mais l'aboutissement de ce processus, bien sûr, n'est pas pour demain. Il laisse entrevoir toute la problématique de l'étroite relation entre le désarmement et le développement que mon pays a toujours prônée.

Le moment est peut-être venu de suivre les marchés d'armements en les sortant du cycle infernal de l'exportation illicite et de diminuer leur impact dans l'économie mondiale afin de mieux gérer, avec transparence, les arsenaux d'armements.

J'ai la certitude que le Comité spécial sur la transparence, placé sous la conduite éclairée de l'Ambassadeur d'Egypte, mon ami Mounir Zahran, saura prendre en compte toutes ces données dans l'approche globale de ces aspects saisissants du désarmement.

D'ailleurs, le rapport du Secrétaire général, en abordant les concepts d'intégration, de mondialisation et de revitalisation, montre bien que le désarmement et la réglementation des armements sont inséparables des questions politiques et économiques et que la sécurité elle-même a des dimensions multiples, à la fois politiques, économiques, sociales, culturelles et écologiques.

Cette situation revêt tout son sens en cette période de transition démocratique et de récession économique, avec la montée du chômage et de la pauvreté dans le monde.

De même, la paix est un concept global et indivisible qui fait que les progrès réalisés dans le désarmement pour certaines catégories d'armements devraient s'étendre à d'autres.

Indubitablement, le succès qu'a connu la négociation d'une convention sur les armes chimiques montre que la Conférence du désarmement, après la guerre froide, est entrée dans une ère nouvelle pleine de promesses et d'espoir mais aussi d'incertitudes et de danger.

Car les problèmes à traiter sont considérables et les défis à relever sont graves.

Certes, pour conserver sa crédibilité, la Conférence devra désormais accorder plus d'attention aux menaces nouvelles qui pèsent sur la sécurité et la stabilité du monde. Elle doit s'impliquer dans la prévention des conflits armés, exacerbés par la dérive des nationalismes ou des crises identitaires, des tensions ethniques et religieuses ou des disputes territoriales.

(M. Sene, Sénégal)

Ce faisant, la non-prolifération des armes de destruction massive et celle des armes classiques seront un souci primordial de la communauté internationale dans les années à venir.

En définitive, l'objectif global et à long terme de la Conférence qui consiste à réduire les niveaux d'armements et à instaurer la confiance par des instruments de désarmement juridiquement contraignants aux plans mondial et régional sera déterminant pour les temps futurs.

Ce n'est un secret pour personne, la réalisation de cet objectif ne se fera pas du jour au lendemain parce qu'elle requiert les efforts et la volonté politique de tous les acteurs du système international pour une exaltante entreprise à laquelle le Sénégal voudrait pouvoir participer pleinement.

En cette fin du XXème siècle, nous devons tous tenter d'écrire une nouvelle page de l'histoire du désarmement, de la sécurité et de la paix pour le bonheur de l'humanité.

Il reste entendu que la Conférence du désarmement de Genève doit demeurer une instance multilatérale de négociation et pas simplement un organe délibérant. La Conférence doit aussi garder sa méthode qui est d'élaborer par consensus des principes et des règles de conduite applicables au processus mondial de désarmement avec l'engagement juridique et politique des Etats de les respecter.

Une telle approche exige une vision prospective des réalités nouvelles, des doctrines de dissuasion, des stratégies appropriées reflétant le fait que le monde a radicalement changé pour devenir multipolaire et qu'un élargissement de la Conférence du désarmement nous apparaît inéluctable.

Mon pays, qui a formulé sa demande d'admission depuis 1982, a toujours participé aux travaux de la Conférence en qualité d'observateur bien qu'on ait toujours souligné que la question de l'élargissement de sa composition appelle d'urgence une décision.

En dernier recours, nous voudrions dire que la Conférence devrait être ouverte à tous les Etats qui souhaitent en faire partie et qui ont toujours manifesté concrètement leur intérêt, leur conviction et leur engagement en matière de désarmement.

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je remercie le représentant du Sénégal de sa déclaration et de ses aimables remarques au sujet de mon pays et de moi-même.

J'invite maintenant l'ambassadeur Shannon, représentant du Canada, à faire une déclaration.

M. SHANNON (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis honoré d'avoir été, en tant que représentant permanent du Canada à Genève, le président de la Conférence du désarmement du 18 mars au 18 mai de cette année. Parce que je me trouvais dans ma capitale, la semaine dernière, pour des consultations, je n'ai pas pu être présent pour la dernière séance de

(M. Shannon, Canada)

la présidence du Canada, mais je peux aujourd'hui aborder brièvement quatre ensembles de questions dont la Conférence a été saisie, et vous apporter mon appui, M. l'ambassadeur Hou, au moment où vous accédez à la présidence de la Conférence du désarmement. Le Canada et la Chine ont une longue et fructueuse histoire de coopération dans les instances multilatérales, et je me réjouis à l'idée de travailler étroitement avec vous pendant la deuxième partie de la session.

Je désire également profiter de cette occasion pour remercier le Secrétaire général de la Conférence, l'ambassadeur Berasategui, et son équipe très compétente, pour l'appui hautement professionnel qu'ils m'ont fourni pendant le temps de ma présidence. Je désire aussi me joindre à mes collègues indonésien et sénégalais pour remercier M. Holst, de la Norvège, de sa contribution à nos débats. Et, pour finir, je désire féliciter l'ambassadeur Sene et nos autres collègues africains, à l'occasion de cet important anniversaire de la fondation de l'Organisation de l'unité africaine.

Les deux mois précédents ont été pour nous tous une période chargée et tous les comités spéciaux ont eu un programme de travail bien rempli. Nombre de délégations à la CD étaient présentes lors de la session de trois semaines de la Commission du désarmement de l'ONU (CDNU) à New York, du 19 avril au 10 mai, et au Comité préparatoire de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, du 10 au 14 mai. La session qui commence maintenant promet également d'exiger toute notre attention au moment où nous abordons la question la plus pressante dont nous sommes saisis, à savoir la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Avant de nous atteler aux principales tâches qui attendent cet organe, je dois noter que, cette année, le processus de réforme que nous cherchons tous, à la CDNU, était clairement visible, comme en témoigne la conclusion fructueuse de l'examen de la question du désarmement régional. Le rapport convenu représente un consensus global sur le fait qu'il convient de voir le désarmement régional dans le contexte de la paix et de la sécurité internationales. Cela est tout à fait évident dans l'ex-Yougoslavie et la péninsule coréenne, où les tensions régionales peuvent avoir un effet perturbateur sur la stabilité mondiale.

Les progrès accomplis sur le point concernant la science et la technologie sont également impressionnants. En se fondant sur le débat relatif à cette question, il semble évident au Canada que ce qui est nécessaire, c'est une approbation des transferts de technologie qui soit conforme aux intérêts et aux vues tant des fournisseurs que des bénéficiaires, et telle qu'elle réponde aux objectifs de développement de la coopération internationale et de renforcement de la sécurité internationale. De l'avis du Canada, il est indispensable de respecter les normes de non-prolifération internationalement acceptées, non seulement comme l'une des bases de la sécurité internationale, mais aussi pour que soit constituée une base de la coopération en matière de transferts de technologie sensible.

Dans ma déclaration du 18 mars, lorsque j'ai accédé à la présidence de la CD, j'ai abordé quelques questions qui revêtent une importance particulière pour le Canada : la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais

(M. Shannon, Canada)

nucléaires au sein de la CD; le TNP; la composition de la CD; et, pour finir, la transparence dans le domaine des armements. J'aimerais revenir brièvement sur ces questions.

Le Canada s'est félicité de ce que les présidents Clinton et Eltsine se soient engagés à Vancouver, cette année, à négocier rapidement une interdiction multilatérale des essais nucléaires. L'endroit pour cela est la CD, et le temps est maintenant. Le Canada demande instamment aux Etats-Unis, à la France et à la Russie de prolonger leurs moratoires sur les essais nucléaires, et au Royaume-Uni et à la Chine de suivre leur exemple.

Les essais nucléaires, sous quelque forme que ce soit, gros ou petits, pour des motifs de sécurité ou de qualité, sont, à notre avis, un vestige d'une ère révolue. Cela fait longtemps que la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un objectif du Canada. Nous devons saisir cette occasion et rassembler la volonté politique et l'énergie nécessaires pour négocier un traité d'interdiction complète des essais.

Pour ce qui est de la vérification, qui est vitale pour qu'un traité d'interdiction des essais ait un sens, le Canada participe activement aux travaux du Groupe d'experts scientifiques qui envisage des efforts internationaux concertés en vue de détecter et d'identifier les événements sismiques, afin d'appuyer un traité d'interdiction complète des essais. Le 27 mai, lorsque commencera la deuxième partie de la session du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, nous présenterons un document sur les technologies non sismiques, qui donnera un aperçu de deux exposés que le Canada fera devant le Comité.

Certains ont critiqué le mandat du Groupe d'experts scientifiques, le trouvant rigide. Certains disent qu'il ne prévoit pas de débat sur les technologies non sismiques permettant d'appuyer un traité d'interdiction complète des essais. Toutefois, la présentation au Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires de documents sur les technologies non sismiques souligne le fait qu'il est possible d'examiner d'autres mécanismes de détection et de vérification sous l'égide de ce comité spécial. L'ambassadeur Tanaka, le très compétent président du Comité spécial, peut compter sur la pleine participation du Canada aux travaux de son comité, tant au niveau technique qu'à celui de la prise de décisions.

S'agissant de la non-prolifération, le processus de prorogation du TNP a été mis en route sous de bons auspices par le Comité préparatoire de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, à New York, du 10 au 14 mai, et des décisions ont été prises sur des questions de procédure telles que les dates et les lieux des futures réunions du Comité préparatoire et de la Conférence elle-même, ainsi que sur la mise en place de ce que nous considérons comme un bureau très compétent.

Lorsque nous passerons des questions de procédure au fond, il faudra que nous continuions à faire preuve d'un esprit de coopération qui soit basé sur une appréciation commune de l'importance et du caractère indispensable du TNP non seulement pour assurer la non-prolifération des armes nucléaires, mais également pour obtenir, en fin de compte, leur élimination complète. Sur ce

(M. Shannon, Canada)

dernier point, le Canada encourage toutes les puissances nucléaires à opérer des réductions encore plus fortes dans leurs arsenaux nucléaires, initiatives qui, outre leur mérite intrinsèque, faciliteraient l'atteinte de nos objectifs de non-prolifération.

Naturellement, nous nous félicitons de l'annonce récente faite par le Bélarus de ratifier le TNP, et nous invitons de nouveau l'Ukraine et le Kazakhstan à signer le TNP en tant qu'Etats non dotés d'armes nucléaires.

Au mois de mai de l'année dernière, le Premier Ministre du Canada a décrit les grandes lignes d'un programme d'action sur la non-prolifération soumis à l'examen de la communauté internationale. Ce programme est toujours valable. Déclarant que rien n'est plus important que la prévention de la prolifération nucléaire, le Premier Ministre a invité la communauté mondiale à renforcer le TNP lorsque le moment sera venu d'examiner la question de sa prorogation, en 1995. Le Canada est d'avis que tous les pays devraient le signer, et qu'il devrait être prorogé indéfiniment.

Nous pensons que des progrès réels sont accomplis en matière de non-prolifération. Tel que l'expriment la plupart des pays, le principe fondamental du TNP est l'engagement, de la part des puissances nucléaires, de réduire le nombre de leurs armes nucléaires en échange d'un engagement, de la part des puissances non nucléaires, de ne pas acquérir ces armes. La Conférence d'examen et de prorogation de 1995 doit confirmer ce processus.

J'aimerais maintenant en venir à la composition de la Conférence du désarmement, question qui a été abordée ce matin et qui continuera d'occuper notre temps pendant cette session. Un certain nombre de propositions de réforme de la composition de la CD ont été examinées au cours des mois précédents, mais beaucoup résument une pensée qui est davantage le reflet de l'époque de la guerre froide que du monde d'aujourd'hui. A notre avis, laisser la composition de la CD telle qu'elle est à l'heure actuelle, comme le préconisent certains, serait de l'égoïsme pour quelques-uns, et un signe, pour ceux qui ne sont pas présents à la table, que la CD n'est pas disposée à reconnaître les réalités.

Se contenter d'un léger élargissement de la composition indiquerait un mépris pour les principes démocratiques d'inclusion que nous chérissons tous.

Le 18 mars, j'ai indiqué la préférence du Canada pour l'option qui permettrait aux pays qui ont demandé officiellement à se joindre à la CD d'être accueillis immédiatement en tant que membres à part entière. D'après nos calculs, cette approche porterait le nombre des membres de la CD à un total maniable (entre 69 et 75).

Il est évident que la composition actuelle de la CD ne reflète plus les réalités géopolitiques actuelles. L'ordre mondial qui est en train de naître est un ordre fondé sur des principes démocratiques, et l'exclusivité n'est plus acceptable.

(M. Shannon, Canada)

Il serait également difficile pour le Canada de défendre l'idée de demander à l'ensemble des Nations Unies de continuer à financer un club fermé ici, à Genève.

Somme toute, le Canada pense que le meilleur choix, parmi les options examinées, serait de permettre à tout pays présentant officiellement sa demande avant une certaine date de se joindre à la CD. Je demande instamment à tous les membres actuels de la CD d'examiner attentivement cette proposition.

Enfin, j'aimerais faire de brèves observations sur les travaux concernant la transparence dans le domaine des armements. Le Registre des armes est maintenant en place, et le Canada a présenté son rapport avant la date limite du 30 avril. Cela reflète notre engagement à l'égard de ce registre. Nous aimerions penser que, ou bien tous les membres de la CD ont fourni spontanément leurs données et leurs informations de caractère général pour qu'elles soient consignées dans le registre, ou bien, si ce n'est pas le cas, ils prévoient de le faire de manière imminente.

Vous savez qu'il est prévu qu'un Groupe d'experts gouvernementaux se réunira en 1994, en vue d'établir, pour que le Secrétaire général puisse le remettre à la quarante-neuvième Assemblée générale de l'ONU, un rapport sur le fonctionnement du Registre des armes. En outre, ce rapport tiendra compte des travaux de la CD, comme il est indiqué aux paragraphes 12 à 15 de la résolution 46/36 L.

Le temps passe. Si nous voulons tenir nos engagements et apporter une contribution utile au Groupe d'experts gouvernementaux, il faudra que le Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements accélère le rythme de ses travaux.

Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui abordé et traité brièvement quatre questions clés du désarmement : le Traité sur la non-prolifération, le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la composition de cet auguste organe et la transparence dans le domaine des armements. Naturellement, les deux premières questions sont de la plus haute importance. Toutefois, contrairement à ce qui se passe pour le TNP, au sujet duquel il y a un processus bien établi dont nous espérons qu'il conduira à sa prorogation indéfinie, nous n'avons même pas, à la CD, un mandat de négociation pour un traité d'interdiction complète des essais.

Je désire souligner le fait que mon gouvernement est d'avis que le temps est venu d'agir rapidement au sujet de la question de la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. De l'avis du Canada, il n'y a pas de meilleur moyen de démontrer la nécessité de la CD, et donc la permanence de son utilité.

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence et à mon pays.

Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est ainsi épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole maintenant ? Je reconnais le représentant de la délégation de la République populaire démocratique de Corée. Je voudrais savoir si vous allez faire une déclaration sur des questions de procédure ou une déclaration de fond. Je donne la parole au représentant de la mission de la RPDC.

M. CHONG (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais) : C'est juste une question de procédure.

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : Je remercie le représentant de la mission de la RPDC.

M. CHONG (République populaire démocratique de Corée) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais comme le Ministre norvégien a mentionné notre pays concernant le TNP, je me réserve le droit de prendre la parole à la prochaine séance, bien que la position de mon gouvernement sur cette question soit bien connue.

Le PRESIDENT (traduit du chinois) : S'il n'y a pas d'autre délégation qui souhaite prendre la parole, je vais passer à un autre sujet. Le secrétariat a distribué aujourd'hui le document CD/WP.443, qui contient une demande de la République de Slovénie, laquelle souhaite participer aux travaux de la Conférence conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur. Je tiens à noter que nous ne prenons une décision qu'au sujet du deuxième paragraphe de cette communication, car la question de la composition est maintenant traitée par le coordonnateur spécial nommé à cet effet. Aucune objection n'a été soulevée au sujet de la demande qu'a faite la Slovénie de participer à nos travaux en tant que nouveau membre : j'en conclus que vous acceptez cette demande.

Il en est ainsi décidé.

J'informerai le représentant de la Slovénie de la décision prise par la Conférence.

Permettez-moi maintenant de passer à une autre question. Conformément à la pratique de la Conférence et dès lors qu'il n'y aura pas de séance plénière jeudi, je vous invite à examiner le calendrier des réunions que la Conférence et ses organes subsidiaires tiendront la semaine prochaine. Comme d'habitude, le calendrier a été préparé par le secrétariat en consultation avec les présidents des organes subsidiaires. Naturellement, il est purement indicatif et, si nécessaire, il sera révisé. Cela étant entendu, s'il n'y a pas d'objection, je veux croire que la Conférence adopte le calendrier.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Avant de lever la séance, j'aimerais rappeler que nous tiendrons une consultation informelle ouverte à tous sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence immédiatement après la séance plénière et dans la même salle, avec des services d'interprétation, sous la présidence de l'ambassadeur Kamal, du Pakistan.

Nos travaux pour aujourd'hui sont ainsi achevés. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 3 juin 1993 à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 45.
